



RAPPORT

de la commission d'environnement et d'urbanisme

au

CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant

La modification partielle du PAZ-RCCZ « Les îles »

Selon le message du Conseil Municipal du
9 août 2018

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du projet de modification partielle du PAZ-RCCZ « aux Iles ».

La Commission remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité pour la qualité des rapports et documents fournis. Elle remercie particulièrement M. Kempf pour les réponses de son service et pour être venu présenter, avec Monsieur le conseiller communal Christophe Clivaz, ces dernières à la Commission.

La Commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissances des documents et annexes concernant l'objet pré-cité.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **11** membres présents.

II EXAMEN DU PROJET

1 Questions

La Commission a soulevé les interrogations suivantes :

Les 6 mètres de cordon biologique comprennent-ils le canal ?

Concernant l'inclusion du canal qui borde le chemin du Grand lac dans le cordon biologique de 6 mètres, le canal n'est pas compté dans les 6 mètres, le cordon biologique se trouvera plus au nord depuis la limite parcellaire avec le domaine public.

2 Analyse

La CEU relève et s'étonne de la faible occupation du sol (30%) des entreprises dans ces zones (dépôts, places de parc,...).

La CEU relève le travail en amont de la Ville pour un développement d'une zone industrielle et notamment en coordonnant urbanisme et mobilité. Elle salue la volonté de la ville de planifier elle-même les voiries, les places de stationnement, les cordons biologiques et végétalisés.

L'arrivée des transports publics dans ce secteur est à saluer, à la fois pour les emplois et pour les loisirs aux Iles et pour les habitants d'Aproz.

La mutualisation des places de parc de ce secteur est une excellente idée que la CEU tient à relever. Cela offrira aussi des opportunités pour les manifestations ayant lieu dans les environs.

Elle apprécie les stratégies de phasage du développement de tout le secteur afin d'éviter un développement anarchique comme vu dans certains autres secteurs des communes voisines.

La CEU se questionne encore sur la disponibilité des terrains privés et leur occupation concrète (remaniement parcellaire souhaité dans le cadre du plan de quartier).

La CEU salue le développement de la zone pour la mobilité douce, mais s'interroge encore de la relation sécurisée et adaptée depuis le centre-ville.

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

- La CEU est satisfaite de voir que la politique de la ville en matière de développement industriel prend forme et attend avec impatience l'ouverture de cette zone.
- Elle sera attentive aux types de sociétés et espère que la ville saura attirer des entreprises pourvoyeuses d'emplois et non d'entrepôts.

La Commission a accepté le projet de modification partielle du PAZ-RCCZ « aux Iles » à l'unanimité des 11 présents.

Sion, le 12 novembre 2018

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	5 novembre 18	12 novembre 18
Gérard Varone	X	x
Alain Turatti	X	x
Bastian Collet	X	x
Mathieu Gachnang	-	x
Gilles Fellay	X	x
Sophie Trabacchi	X	x
Marco Marquis	-	x
Jean-Daniel Rouiller	X	x
Mireille Hofmann Jacquod	-	x
Jean-Claude Hirt	X	X
Gérard Rossier	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général